

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 mars 2012**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil douze

le 28 mars

le Conseil Municipal de la commune de HAUTEFAGE-LA-TOUR

dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire

à la Mairie, sous la présidence de M Guy VICTOR

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2012

PRESENTS : VICTOR Guy, ROGER Jean-Claude, LAFOSSE Jean-Marie, COLLIE Patrice, DUMAS Jean Paul, SIMON Marie-France, SABATHE Frank, BRANQUET Sylvie, LAHAYVILLE Aimé, BERNOU Christiane, RICHAUD Aline, COURTY Jacques, BERDINELLE André.

EXCUSES : GALLI Marie Laure, LACOMBE Jean Claude (procuration à VICTOR Guy).

Secrétaire de séance : Patrice COLLIE.

Ordre du jour

- Convocation du Conseil municipal dans l'urgence
- Demande de subvention – Réserve parlementaire
Aménagement et traversée sécurisée du village

16-2012 Convocation du Conseil municipal dans l'urgence

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la décision du délai de convocation (1 jour franc) par rapport à la discussion mise à l'ordre du jour.

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité, la convocation en urgence.

**17-2012 Demande de subvention –Réserve parlementaire
Aménagement et traversée sécurisée du village**

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 52-2011

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la rue située en plein cœur du village dessert en premier lieu le groupe scolaire et se poursuit au centre du village en passant devant la Tour, monument historique classé. Les trottoirs particulièrement étroits ainsi que le stationnement rendent la circulation difficile. L'état actuel du centre bourg ne répond pas à la réglementation sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et pose des problèmes de partage de l'espace voiture piéton.

Afin de remédier à cela, Monsieur le Maire propose d'entreprendre des travaux d'aménagement de la traversée du village et informe le conseil municipal que la commune peut obtenir une aide au titre de la réserve parlementaire.

Le montant estimatif des travaux s'élève à deux cent trente neuf mille sept cent quatre vingt dix euros hors taxe (239 790,00 € HT) soit deux cent quatre vingt six mille sept cent quatre vingt huit euros quatre vingt quatre cents TTC (286 788,84 € TTC)

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De solliciter l'aide du Ministère de l'Intérieur (au titre de la réserve parlementaire) pour les travaux d'aménagement de la rue du village
- D'entreprendre ces travaux dès l'accord des subventions
- D'approuver le plan de financement suivant :

• DETR	30%	71 937,00
• Conseil Général	20% (plafonné à 106 700 € HT)	21 340,00
• Réserve parlementaire		15 000,00
• Part de la commune – TVA comprise		178 511,84
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2012

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente séance comprend les délibérations n° 16/2012 au n°17/2012.

Le Maire,
Guy VICTOR

